

Galléco : à Mme la VP du CD35

Date : 18 novembre 2015

Ma demande de la semaine dernière auprès de la directrice de l'association Galléco étant restée sans réponse, voici la substantifique moëlle de ce que j'écris ce jour à Madame la Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local :

Vous avez été mandatée par le Conseil départemental pour le représenter au Conseil des collèges de l'association Galléco, dont vous avez été consécutivement désignée co-Présidente.

.../...

A moins bien entendu qu'il n'ait pas été jugé utile de l'effectuer, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir - au titre de la loi relative à la communication des documents détenus par les autorités administratives - le bilan de l'expérimentation au bout de deux ans.

La version intégrale est au bout de ce lien : [a VP CD35](#)